

SIÈGE

5 rue Albert Einstein
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 57 62
contact@viadug67.org
www.viadug67.org

ANTENNE

12 boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG

LIEUX DE PERMANENCES

Bureau d'Aide aux Victimes
(Tribunal Judiciaire de Strasbourg).

Point Accueil Victimes
(Hôtel de Police de Strasbourg).

Maison de la Justice et du Droit de Strasbourg

Antenne : Quartier Gare de Strasbourg

HAUTEPIERRE

Espace associatif et Centre médico-social

HAGUENAU

Espace Association, Hôtel de Police

BISCHWILLER

Maison des Services

WISSEMBOURG

Maison des Associations et des Services

Avec le soutien de :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



point-justice
Bas-Rhin



Viadug



Association agréée
par le Ministère de la justice.
Membre de France Victimes.



03 88 28 57 62
Sur rendez-vous

Confidentiel et gratuit



AIDE AUX VICTIMES

Vous avez été victime, ou l'un de vos proches, d'un crime, de violences physiques ou psychologiques, d'un accident de la circulation, de menaces, d'escroquerie, de vol...

Tout au long de la procédure pénale (plainte, jugement, après jugement) :

- un **juriste** vous informe sur vos droits et vous accompagne dans toutes vos démarches.
- un **psychologue** vous propose un soutien psychologique.
- un **travailleur social** évalue vos besoins et vous oriente vers des professionnels pour un accompagnement.



MÉDIATION PÉNALE ET DE PROXIMITÉ

Un médiateur neutre et indépendant intervient pour vous aider, par le dialogue, à trouver une solution négociée avec l'autre partie. Viaduc France Victimes 67 met en œuvre deux formes de médiations :

La médiation pénale est une mesure alternative aux poursuites pénales. Elle est ordonnée par le procureur de la République et fait suite à une plainte. Elle a pour objectifs la cessation du trouble à l'ordre public, la réparation de la victime, la responsabilisation de l'auteur, la prévention de la récidive et l'apaisement des relations, dans un esprit de tolérance et de respect.

La médiation de proximité intervient sur sollicitation des habitants ou des partenaires (bailleurs, police/gendarmerie, mairie, services sociaux...). Elle constitue une alternative à la voie judiciaire (plainte) et tend à résoudre des conflits de voisinage, apaiser les tensions et rétablir la communication entre les personnes.



JUSTICE RESTAURATIVE

La Justice restaurative est un dispositif qui réunit, en complément de la réponse pénale, des victimes et des auteurs condamnés afin qu'ils envisagent ensemble par le dialogue les conséquences de l'infraction.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions de l'acte commis et favorise la restauration de chacun. Elle participe à la réparation de la victime dans ses droits, la responsabilisation de l'auteur au regard de l'infraction commise, et au rétablissement de la paix sociale.

Des professionnels neutres et bienveillants, accompagnés de bénévoles formés, animent les rencontres entre les victimes et les auteurs.



ACCÈS AU DROIT

Vous cherchez des informations juridiques, un juriste :

- vous **aide** à faire valoir vos droits et à connaître vos obligations dans les différents domaines du droit : famille, travail, étrangers, administratif, consommation, logement, pénal...
- vous **explique** vos décisions administratives et judiciaires.
- vous **oriente** vers les différents acteurs institutionnels (juridiction, administration...) et professionnels (avocat, notaire, huissier, conciliateur de justice...).



VISITES MÉDIATISÉES

Sur décision du juge des enfants et en collaboration avec le Service de Protection de l'Enfance du conseil départemental du Bas-Rhin, des parents exercent leur droit de visite médiatisée dans nos locaux en présence d'un(e) éducateur-trice spécialisé(e) et/ou d'un(e) psychologue qui garantit le cadre, favorise la rencontre et accompagne le lien parent-enfant.



ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

Nous vous aidons à :

- **accéder** à vos droits sociaux.
- **comprendre** vos courriers.
- **rédiger** vos lettres de contestation, résiliation, demande de remise gracieuse...
- **remplir** vos formulaires administratifs : CSS, retraite, naturalisation, aide juridictionnelle, CAF, demande de logement, déclaration d'impôts...
- **effectuer** vos démarches en ligne.